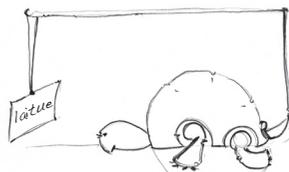
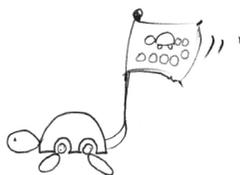




Le guide des jeunes et de la citoyenneté





La tortue Maritime: Un exemplaire vivant du principe de la citoyenneté

Le mode de vie de la tortue maritime reflète une parfaite et réelle image de ce que représente la citoyenneté.

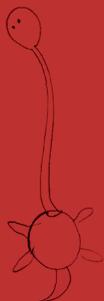
Elle est l'un des êtres qui sont bien attachés à leur territoire, ou plus spécifiquement à leur lieu de naissance.

Et malgré qu'elle ne demeure en ce lieu que pour quelques minutes ou quelques heures, l'image de ce lieu reste marquée dans sa mémoire. Elle refuse de donner naissance à ses enfants loin de son pays, elle y retourna même si elle était dans l'autre part du globe terrestre.

Quand elle ressent que le moment de mettre ses œufs est prochain, elle commence son voyage maritime de retour au pays, à la plage de sable, au creux où elle a eu naissance.

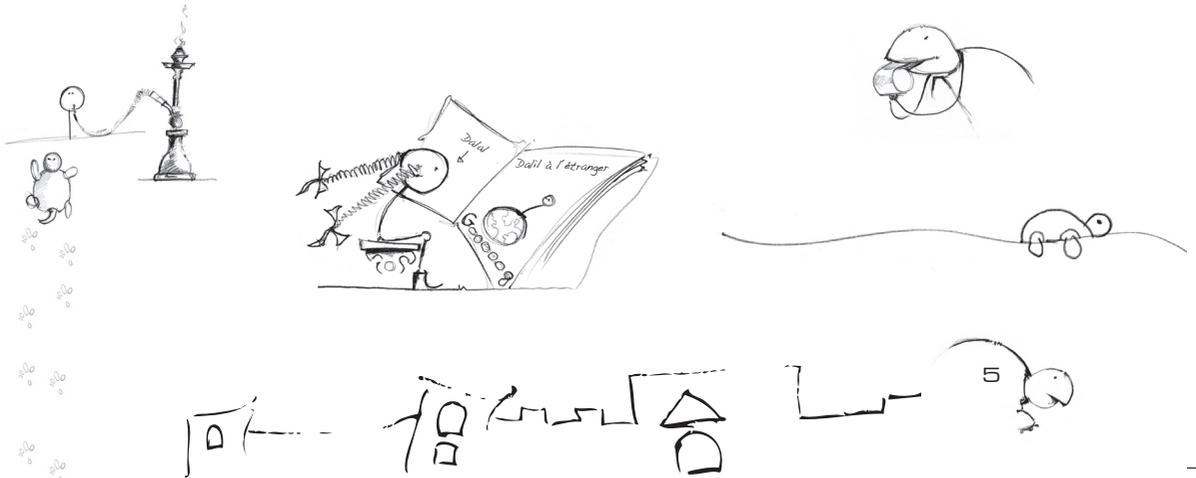
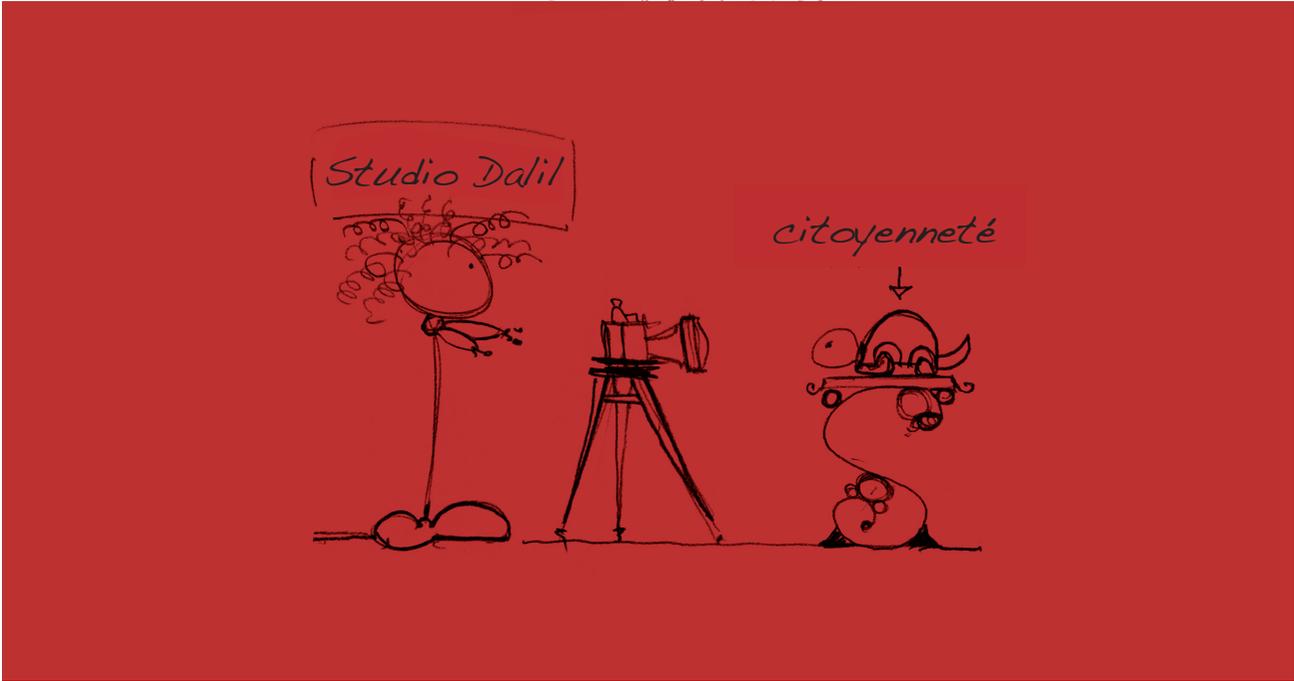
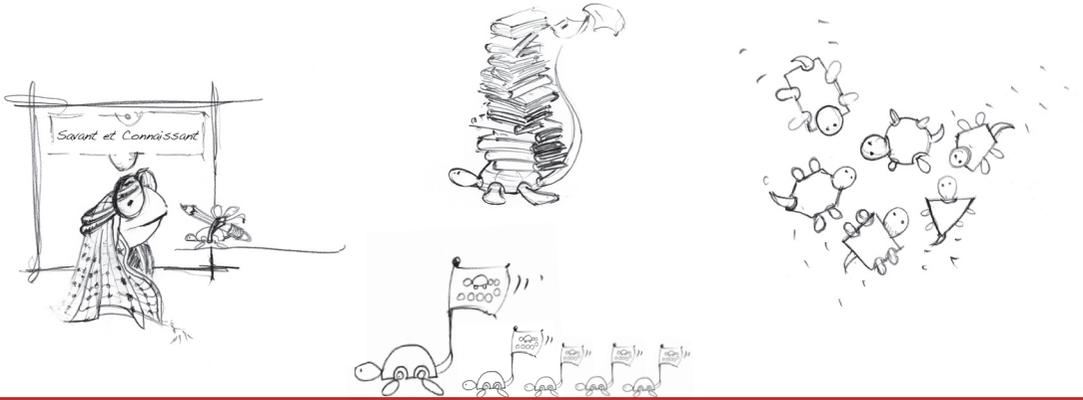
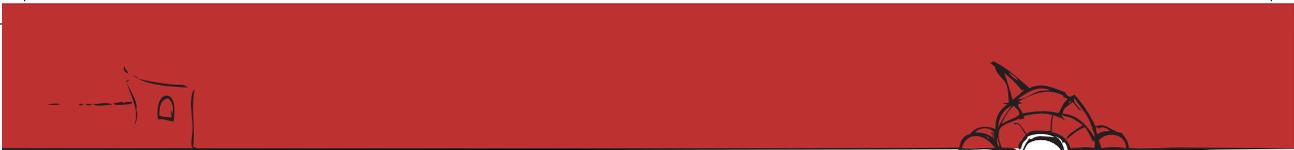
Mais si elle ne peut y arriver elle met ses œufs dans l'eau où elles se détruisent.

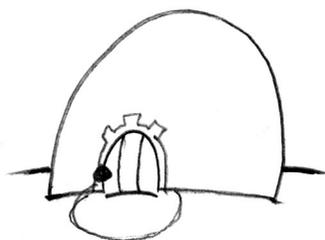
Ce petit être qui n'a jamais appris ce que signifie un citoyen ou pays porte dans son instinct l'image idéaliste de la citoyenneté.

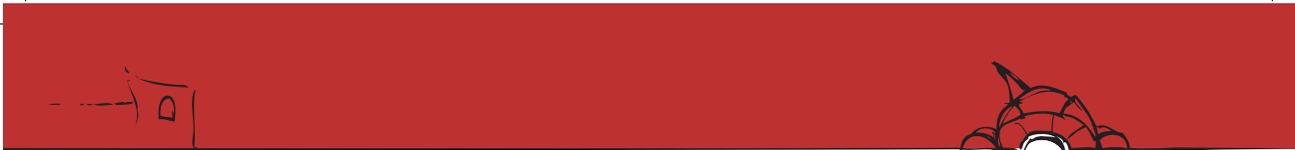


Decoplan









Vivre sa jeunesse au Liban, dans cette partie du monde secouée, touchée par l'instabilité, les guerres, relève, pour moi, d'un énorme pari sur la vie.

Apprendre à vivre « ensemble » dans ce pays où les communautés ne peuvent se compter sur les doigts des deux mains, ne peut venir que de la jeunesse elle-même.

A travers ce guide, l'Association libanaise « DPNA » offre une bonne approche pour comprendre les origines et les principes de la citoyenneté, particulièrement dans les circonstances que traverse non seulement le Liban, mais aussi les différents peuples qui aspirent à une vie normale dans un pays aux valeurs démocratiques avec une conviction profonde, celle d'appartenir à une patrie.

Le guide met aussi en valeur l'aspect de la citoyenneté, la participation des uns et des autres à la vie politique, à la responsabilité de chacun, basée sur le respect des individus et des biens matériels.

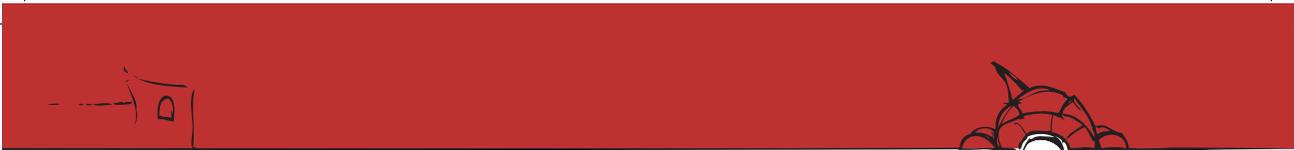
L'Association DPNA traduit bien, dans son activité quotidienne avec les jeunes, toutes ces valeurs. Elle est vraiment une Association d'Education Populaire, telle que peut la percevoir, en France, le Secours Populaire mais aux couleurs libanaises.

L'Association Secours Populaire, que je représente ici, salue le travail de DPNA en direction de la Jeunesse, depuis sa création voilà plusieurs années. Le Secours Populaire, encouragé par le dynamisme libanais, souhaite continuer le travail commun des deux associations dans le cadre de l'urgence et du développement durable. L'échange d'expérience entre jeunes solidaires français et libanais ne peut que favoriser un meilleur avenir pour tous.

Jean Louis CALLENS
 Secrétaire National au SPF
 Président de la Fédération du Nord du
 Secours Populaire Français









Remerciements spéciaux aux partenaires

Le Secours Populaire Français en particulier ses deux branches au Nord et au Sud

L'Ambassade de France à Beyrouth

Et à

L'Atelier Decoplan

Idée concept et bande dessinée: Walid Ftouni

Mise en page: Ali Badreddine

Supervision: Haifa Flitti

Et tous qui ont contribué à la préparation de ce guide

Dédié à

Tous les citoyens au Liban et aux pays arabes

Tous les membres actifs dans les organisations partenaires et la société civile

Tous ceux qui rêvent à l'humain appartenant à un patrie et pas aux confessions ou aux allées

La préparation du guide

Nizar Rammal

Suivi et supervision

Hassan Salha

Tous droits réservés à l'Association de Développement de l'Homme et de l'Environnement. Il est permis de copier du guide à condition de citer la référence et d'envoyer une copie à la boîte postale de l'association B.P. 884 Saïda, Liban



Index

chapitre I: Les définitions et les concepts nécessaires	12
1. la définition de la citoyenneté	13
2. Qui est le citoyen?	14
3. Les conditions	15
chapitre II: l'engagement	16
1. Généralités et détails; la nationalité	17
2. De la communauté locale à la société civile? Les citoyens et les sujets	19
chapitre III: le pacte social	21
1. Définition du pacte social	21
chapitre IV: Suis-je citoyen ?	23
1. Droits et devoirs du citoyen	24



CHAPITRE I: LES DÉFINITIONS ET LES CONCEPTS NÉCESSAIRES

La «mouwatana» ou «mouwatinia» est un mot nouvellement introduit dans la langue arabe. En effet, ce terme a été choisi, par les traducteurs d'arabe, pour exprimer le sens du mot grec «politeria», de la «citoyenneté» en français et de «citizenship» en anglais. On voit donc que la langue arabe présente ce même mot sous plusieurs formes [mouwatana ou mouwatinia] ce qui revient au fait que son concept n'y existe pas.

Ce mot constitue le passage du principe de l'homme-sujet, suivant, exécutant et soumis à celui de l'homme citoyen, participant et contribuant à la vie sociale à tous les niveaux: politique, éducatif et économique...etc.

De même, le concept de la «mouwatinia» [citoyenneté] constitue une transition du droit divin au droit du citoyen et de l'organisation politique basée sur la loi du plus fort à une organisation adoptant le libre arbitre, le principe des droits de l'homme et l'appartenance collective à une société civile.

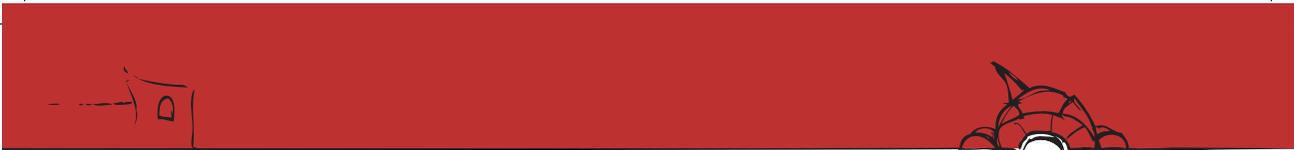
Selon les références historiques, l'utilisation du concept de «mouwatinia» [citoyenneté] a été premièrement détectée dans les textes des civilisations grecque et romaine. En effet, on se servait des termes «civis» [citoyen] et «civitas» [citoyenneté] pour désigner l'état légal de l'individu à Athènes ou à Rome.

Les citoyens en Athènes étaient les mâles libres, propriétaires de terres et appartenant aux hautes classes sociales [les femmes, les enfants et les esclaves n'avait pas droit à la citoyenneté]. Les citoyens jouissaient de nombreux droits dont le droit d'accéder aux emplois publics à la cour et dans les institutions éducatives, le droit de vote et le droit d'adhésion aux institutions publiques et au service militaire.

Plus tard, à l'époque féodale et jusqu'à la fin du Moyen Âge, l'Europe subit une constitution sociale pyramidale très stricte où l'on n'admettait comme citoyen que le propriétaire de terres et selon laquelle les droits légaux de chaque individu étaient déterminés par son statut socio-politique vis-à-vis du régime féodal régnant.

L'expression du concept moderne de la «mouwatana» [citoyenneté] est apparue à travers l'introduction des termes «watan» [cité] et «mouwatan» [citoyen], sachant que l'idée ne fut conçue qu'à la manifestation d'une tranche sociale nouvelle. Cela en concordance avec l'apparition du concept de la nation souveraine et de la prise en considération des droits fondamentaux de chaque individu appartenant à cette nation, en sa qualité d'homme et de citoyen, qu'il recevrait en échange des obligations qu'il aurait à remplir.



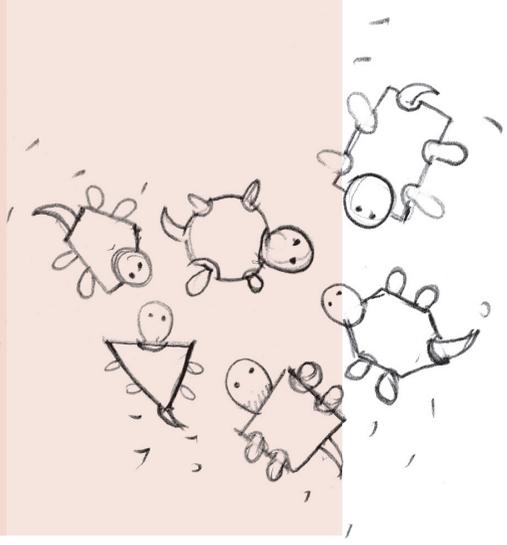


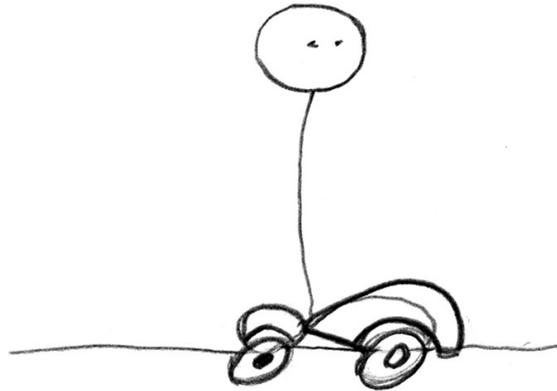
Cette expression fut repérée dans la déclaration de l'indépendance des Etats Unis en 1776 et après dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen émise par les dirigeants de la révolution française dans ses débuts en 1789. Ces deux documents sont considérés, jusqu'à nos jours, comme un tournant décisif dans l'évolution du concept de la «mouwatana» [citoyenneté].

1. la définition de la «mouwatana» [citoyenneté]

La «mouwatana» ou la «mouwatania» peut être définie de plusieurs manières:

Première définition	Deuxième définition	Troisième définition
<p>De point de vue langue, le terme est dérivé de la racine "watan" [cité]. La "mouwatana" [citoyenneté] ne se limite pas seulement à porter la carte d'identité d'un pays pour devenir un citoyen, surtout que les moyens de se procurer cette dernière sont nombreux, dans beaucoup de pays du monde, et mènent à confusion. Elle signifie beaucoup plus: elle signifie le sentiment d'appartenance à la patrie dans le cadre d'une histoire commune, d'un territoire et d'un même peuple. D'autres ont ajouté aussi le partage d'une langue commune. Cette appartenance devrait être consacrée par les droits et les obligations des citoyens.</p>	<p>Le mot «mouwatania» signifie participer à la vie dans une même patrie et assumer les responsabilités communes envers cette dernière. Quant aux principes généraux fondamentaux de la «mouwatania», ils sont les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'égalité parmi tous les groupes sociaux, quel que soit leur sexe, leur couleur, leur religion ou leur race. 2. la participation aux niveau politique, social, économique et écologique. 3. le respect de l'avis de l'autre: et l'acceptation de la diversité et de la pluralité 4. la justice sociale: désignant le contenu social de la "mouwatania" [citoyenneté] manifesté par l'arrêt de l'inégalité des revenus et de l'abus du rang social 	<p>La «mouwatana» est, en général, la relation entre le citoyen et son état, ainsi qu'entre le citoyen et la société à laquelle il appartient, déterminée par les lois. Ces derniers, par les droits et obligations qui en procèdent, délimitent un cadre spécifique de cette relation qui peut être définie comme étant le rapport entre le citoyen et les autorités qui dirigent ses affaires dans le cadre étatique.</p>





2. Qui est le citoyen?

Le citoyen peut être défini comme étant un homme individuel, partie intégrante de l'Etat. La «mouwatanah» [citoyenneté] est ainsi le statut légal de l'individu dans l'Etat moderne.

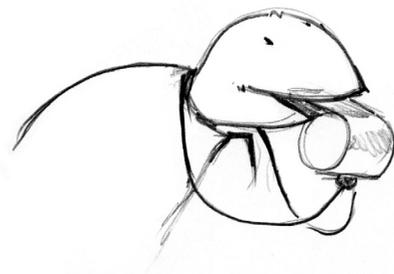
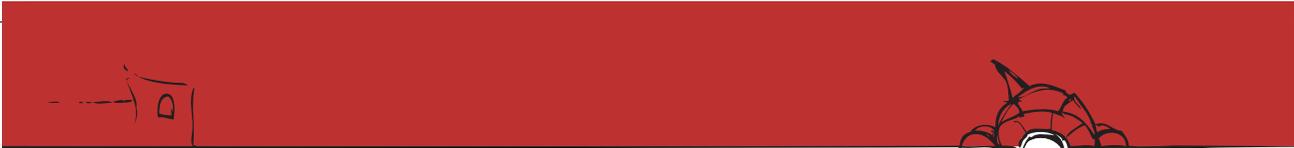
Au sein de cet Etat, l'individu est considéré, avant tout, comme étant un citoyen.

En occident, son allégeance à l'Etat devrait donc passer avant toute autre appartenance possible qu'elle soit confessionnelle ou familiale.

Elle est la base légale qui détermine les rapports mutuels entre le citoyen et l'Etat. Le citoyen est un individu, une entité légale qui a des droits et des obligations. Dans ce cadre, chaque individu est à l'égal des autres individus puisqu'ils sont tous des citoyens égaux d'où leur statut légal devant l'Etat.

[Article 7 de la Constitution]: tous les libanais sont égaux devant la loi, ils jouissent également des droits civils et politiques et assument les devoirs et obligations publiques, sans différenciation entre les uns et les autres.

[Article 12 de la Constitution]: tout libanais a droit à être investi d'un emploi public, sans que personne n'ait sur l'autre que l'avantage de mérite et de compétence selon les conditions stipulées par la loi.



3. Les conditions

Le principe de citoyenneté devrait être soumis à la réalisation de deux conditions au Liban :

- 1- Faire disparaître les traces du gouvernement de l'individu ou d'une minorité et considérer le peuple comme source du pouvoir, conformément à une charte ou à une constitution démocratique consacrée par les garanties du respect de ses principes et mécanismes démocratiques, de point de vue théorie et pratique.
- 2- Considérer tous les habitants égaux devant la loi vis-à-vis de leurs droits et obligations, et par conséquent tout citoyen devrait jouir du droit de participation politique active et d'être investi d'un emploi public.

Les droits et les obligations:

"la portée de mes droits se termine là où la portée des droits des autres commence.» GĀNDHĪ

Les droits	Les obligations
<p>Le Liban a signé trois conventions internationales essentielles et il s'est engagé à réviser ses lois internes afin qu'elles prennent en compte les principes énoncés dans ces conventions.</p> <p>Par conséquent, tout libanais a le droit de jouir des droits inscrits dans les textes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la charte internationale des droits de l'homme 2. la convention des droits de l'enfant 3. la convention d'élimination de toute forme de discrimination contre la femme 	<p>Il y a deux genres d'obligations:</p> <p><u>Obligations légales:</u> stipulées par la loi et dont l'application est imposée sur tous les citoyens.</p> <p><u>Obligations facultatives:</u> remplies volontairement par les citoyens.</p> <p><u>Les obligations légales essentielles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -obéir à la loi et respecter le règlement -payer les impôts -défendre sa patrie <p><u>Les obligations facultatives essentielles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -prendre soin des autres citoyens -se sacrifier pour la patrie -voter

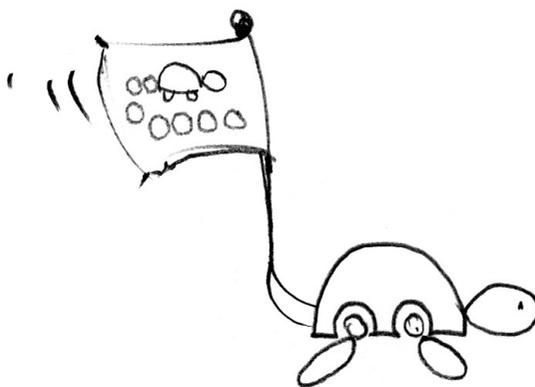




CHAPITRE II L'ENGAGEMENT

«...», la citoyenneté signifie l'appartenance du citoyen à sa patrie. Ainsi, la définition du citoyen exige aussi la définition de la patrie. Or la définition déterminante de cette dernière n'existe pas ! En effet, la patrie peut désigner la patrie/district ou la patrie nationale, même quand la nationalité n'est pas conforme au nationalisme. Et cela, même quand la nation ne se réalise pas dans un état/nation comme dans le cas d'Italie et d'Allemagne, avant l'union, et de la nation arabe, à présent. Ce terme peut signifier, de même, «la patrie internationale» selon l'ancienne méthode stoïcienne ou l'internationalisation moderne. Il se peut que la patrie se base sur l'appartenance politique et juridique de l'état [Etats Unis de l'Amérique] ou sur l'association politico-économique de communautés à plusieurs nationalités [Suisse et Belgique]. Cependant, la patrie et la citoyenneté peuvent-elles se baser sur une association religieuse ? La question se pose, bien que ces deux dernières puissent se fonder sur l'association religieuse positive contre l'opresseur ou la colonisation ou sur la confession.

La citoyenneté se base-t-elle sur l'association de la langue et culture communes ? Sur le facteur économique ? sur l'association religieuse, ethnique ou confessionnelle ? En ancienne Grèce, la citoyenneté se basait sur l'appartenance à la ville ou à la cité. En Moyen Âge, elle désignait les citoyens du royaume. Ensuite, la nation fut déterminée par rapport à l'appartenance à la nationalité [le Français est celui qui porte la nationalité française] ou à l'appartenance à un certain état [les Etats Unis, Canada, Australie] «...





1. Généralités et détails; la nationalité:

La plupart des références historiques essentielles propres au Liban (HITTI Philippes, SALIBI Kamal, BOULOS Jawad, CORM George, BAYDOUN Ahmad,...) sont d'accord sur le fait que les confessions ont constitué le fondement de la politique moderne du Liban.

«... On peut dire que chacune de ces confessions forme une société autonome, au niveau de l'interaction sociale et le comportement de tous les jours. De même, en ce qui concerne leurs relations avec l'extérieur, ces confessions se liaient d'amitié, la plupart du temps, et s'alliaient suivant la politique des seigneurs féodaux et des chefs qui tenaient la barre dans le pays. Cependant, cela ne dépassait pas les limites d'arranger les affaires des sujets, de collecter les impôts, d'accompagner et de chercher à entrer dans les bonnes grâces des gouverneurs, dans l'intention de garder leurs positions sociales à l'intérieur de leur société et devant leurs sujets ainsi que leurs positions politiques devant les mamaliks et les pachas ottomans, et par conséquent devant leur semblables des autres confessions...».¹

Leur rôle, en plus des qualités et attributs des autorités mamloukiennes, puis des ottomans, du régime de la caimacammat et ensuite des provinces, a contribué à compromettre la réputation de «l'état» dans notre région. Enfin, tout ce qui précède a abouti à une confusion complète et à une égalisation entre, d'un côté, le concept de «l'Etat» et, de l'autre côté, celui de «l'autorité oppressive, injuste et étrangère».

C'est, à notre avis, un élément essentiel qui a beaucoup d'influence sur la manière dont des individus disposent des biens publics [appartenant à l'Etat] et privés.

En effet, ce problème apparaît au grand jour, avec ses éléments les plus émergents, à travers la manière dont nous nous servons des propriétés publiques: nous négligeons ces propriétés, nous essayons de s'emparer d'elles ou de les maîtriser et même de les détruire ou de les dérégler.

Jouer au chat et à la souris avec les autorités traduit aussi cet esprit dominant, alors que ses dernières sont chargées de mettre fin aux violations de la loi [débrouillardise] et de percevoir les impôts [matrices cadastrales doubles].

Quant à la nationalité, le Libanais navigue entre divers composantes, à cause de ses appartenances individuelles et collectives. La plupart d'entre les Libanais éprouvent des difficultés à gérer leurs différentes allégeances. Surtout que notre éducation ne nous aide pas à réaliser la complémentarité entre les éléments d'appartenance différents et souvent même contradictoires. Bien au contraire, nous sommes élevés de façon à toujours tenter de supprimer

¹ L'Etat ajourné; une étude des entraves d'établissement de l'Etat et de la société civile au Liban. ATIEH Atef, édition Amouaj, Beirut, 2000.





plusieurs constituants de notre identité en faveur d'un ou de deux au maximum.

« Y a-t-il une identité libanaise unique? Ou est ce que les identités contradictoires rendent la vie commune des Libanais impossible? » [CORM]

Nous trouvons sur la carte d'identité le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la photo, le lieu d'enregistrement, la signature et les empreintes. C'est un ensemble d'indicateurs qui devraient désigner le propriétaire de la carte sans le moindre doute, en le distinguant parmi tous les milliards d'autres personnes.

« Mon identité c'est ce qui fait que je ne ressemble à aucun autre être humain » dit Amin MAALOUF dans son livre « les identités meurtrières ».

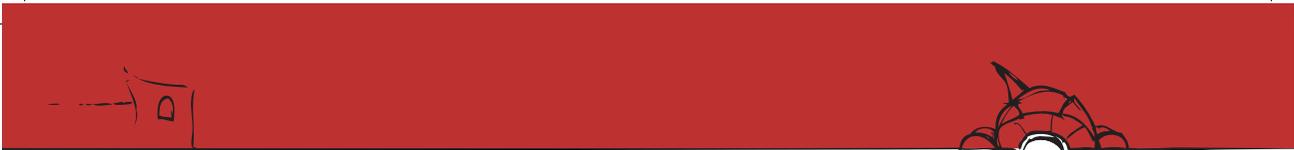
Et MALOUF continue en disant: « l'identité de chaque individu se compose d'un grand ensemble d'éléments qui ne se limite pas bien sûr à ceux inscrits dans les registres officiels. Pour la plupart, il faut compter aussi l'appartenance à une religion, à une nationalité et parfois à deux, à un groupe ethnique ou linguistique, à une famille nucléaire ou étendue, à une profession ou une institution ou à un certain environnement social... »

Or la liste pourrait se prolonger encore, et nous pouvons même supposer qu'elle ne se terminerai jamais. Cela attendu que le sentiment d'appartenance put être relatif à un district, à un village ou à un quartier; à une tribu, à un club sportif et professionnel ou à un groupe d'amis; à un ordre, à une compagnie, à un parti, à une organisation, à une paroisse ou à une association de gens qui ont en commun les mêmes passions, tendances sexuelles ou infirmités ou souffrent de lésions semblables.

Sûrement, ces appartenances ne sont pas toutes sur le même niveau d'importance, en tout cas pas en même temps. Cependant aucune d'elles ne peut être complètement omise, puisqu'elles forment les constituants de la personnalité ou ce qu'on peut appeler « les gènes de l'âme ».

La production de la crise du citoyen et de la citoyenneté, au niveau de la pratique au Liban et dans d'autres pays, se rapporte essentiellement à un élément en particulier, celui de faire prévaloir cette identité individuelle sur l'identité collective. Les appartenances que nous mettons en ligne de compte, dans notre vie quotidienne, ne sont pas toujours celles considérées comme essentielles comme la langue, la couleur de la peau, la nationalité, le rang social et la religion.





A réfléchir!

«L'identité ne se donne pas en un seul coup, elle se construit et se transforme tout au long de la vie»

Les identités meurtrières, MAALOUF Amin, édition Nahar, Beirut 1999.

**2. De la communauté locale à la société civile?
Les citoyens et les sujets**

Le Liban comme beaucoup de pays semblables, arabes et non arabes, appartient au genre de la société hybride qui oscille entre communauté locale et société civile..

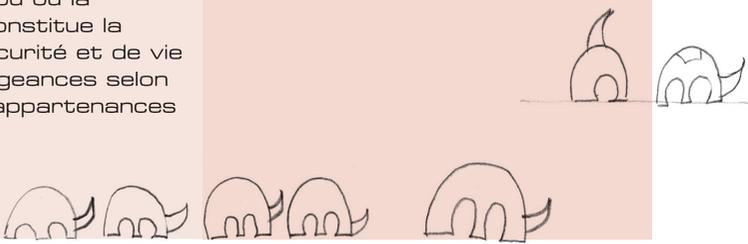
Or, les sociétés hybrides sont souvent sujettes à des crises violentes de manière périodique et le Liban est un des meilleurs exemples.

A ce moment-là, il est important de mentionner que la violence dont on parle, ne se limite pas à la violence physique ou militaire; on désigne la violence en toutes ses formes et à tous les niveaux. Ainsi, on peut classer la plupart des pays arabes, si pas tous, dans la même case.

Cependant qu'est cette communauté locale? Et qu'est la société civile?

Ce résumé pourrait aider à éclaircir le sujet [sachant que les deux communautés se confondent et que la dimension de cette confusion diffère d'un pays à un autre et d'une société à une autre]:

Communauté locale	Société civile
<ul style="list-style-type: none"> - elle est à l'origine de la société civile et le précède [comme la vie bédouine a précédé la vie citadine] - déterminée par les premiers rapports naturels humains selon la gradation et la multiplicité des appartenances, de soi-même à la famille, à la tribu, à la confession, à la région ou les alliances fondées pareillement] - soumise aux rapports de parenté et de descendance - la famille, la tribu ou la confession y constitue la source de sécurité et de vie - a plusieurs allégeances selon la multitude d'appartenances 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports fondés sur les intérêts et les besoins communs - adoption des lois positives, la plupart du temps. - retrécissement du phénomène de la piété [concernant la pratique des rites religieux] - croire à la capacité de la raison et de la science de résoudre tous les problèmes de l'humanité.





La transition de la communauté locale à l'état, avec tout ce qui suit comme constitution, lois et institutions, ne signifie pas forcément que la société est devenue civile!

L'autorité pourrait demeurer stable sur la base de la communauté locale et continuer à gérer les affaires de l'état avec tous ses machines au profit des relations familiales, tribales et confessionnelles!

Le problème de passage de la communauté locale à la société civile se pose avec force dans nos pays arabes. Au Liban, par exemple, l'exécution de n'importe quel décret, décision ou loi ne peut être conclue qu'après une coïncidence dans les coulisses entre les joueurs essentiels et ceux qui «représentent» leur confession.

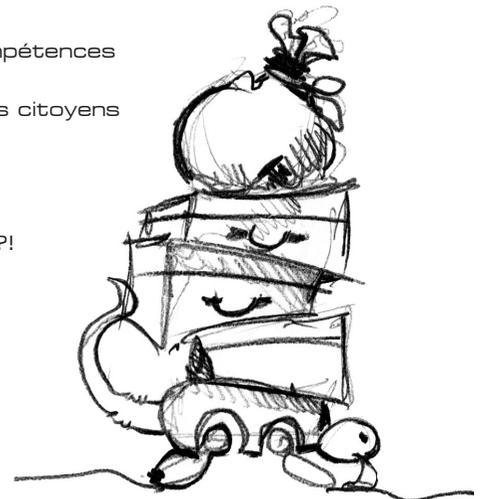
Dans ce cas, la constitution et la loi ne sont qu'un couvert ou une vitrine décorative afin de donner l'impression d'existence d'un Etat!

On trouve ci-dessous les plus importants résultats de ce qui se passe, les éléments/problèmes/ pratiques négatives suivants:

- la dualité qui règne dans l'application des lois
- les fonds de développement sont centralisés et leur abondance est relative aux pouvoirs locaux et non pas aux besoins des gens.
- la dualité et la sélectivité dans l'application des sentences capitales [notons que nous émettons des réserves sur la sentence capitale dès l'origine].
- l'ésotérisme de comportement
- le mensonge des uns aux autres
- la distribution confessionnelle au dépend des compétences
- la différenciation en droits et obligations entre les citoyens

Conclusion

Sommes nous des sujets ou des citoyens?
Ou sommes nous des sujets déguisés en citoyens?!





CHAPITRE III LE PACTE SOCIAL

L'idée du pacte social apparut dans différentes écritures des philosophes grecques, romaines et particulièrement du sixième siècle.

Trois grands penseurs ont développé le concept du Pacte social et lui ont donné une signification plus concrète :

- *Thomas Hobbes - Angleterre [en 1588]*
- *John Locke - Angleterre [en 1632]*
- *Jean-Jacques Rousseau - France [en 1712]*

1. Définition du pacte social

L'idée du pacte social est due au passage de l'habitude des conflits et des guerres à l'organisation de la vie sociale autour des comités, chargés de diriger les personnes qui ont décidé d'abandonner une partie de leur égoïsme et d'accepter de partager les différentes tâches concernant la défense et la protection contre le danger provenant de catastrophes naturelles ou des guerres pour survivre et cela nécessite le choix des dirigeants capables d'assumer cette responsabilité.

En bref : « Nous sommes prêts pour abandonner une partie de nos droits individuels pour une personne et ultérieurement pour des organisations publiques chargées de nous protéger, d'organiser la gestion de notre vie, appliquer les lois que nous avons tous accepté.

Selon Thomas Hobbes

Les hommes sont instinctivement égoïstes, en quête de perpétuel pouvoir et de survie, et le pacte social nécessite une gouvernance puissante acceptée par le peuple chargée d'appliquer les lois et la résolution des conflits.

Selon John Locke

Les hommes naissent égaux, leur vécu et leur éducation forgent leur différences. La propriété privée est un droit naturel basé sur le fruit d'un travail et le plaisir d'acquiescer un bien conduit à la construction d'une société et d'une gouvernance pour la protéger par une législation. L'Etat est le résultat d'un contrat entre les gouverneurs et les gouvernés, et les personnes ne sont pas toutes capables de protéger leurs biens par leurs propres moyens. Ils ont pour cela accepté un pacte social pour constituer un gouvernement qui protège les droits de tous.

Le gouvernement s'engage à appliquer les lois et les gouvernés ont le droit de le changer si celui-ci ne respecte pas ses engagements.

En résumé, pour John Locke, l'élément de base du pacte social est la liberté et l'objectif consiste à préserver les droits et non pas de les effacer au profit des gouverneurs.

Selon Jean-Jacques Rousseau

Le pacte social assure l'égalité des hommes devant la loi et assure l'intérêt général, il détermine les relations entre le peuple et les élus. Les gouvernés



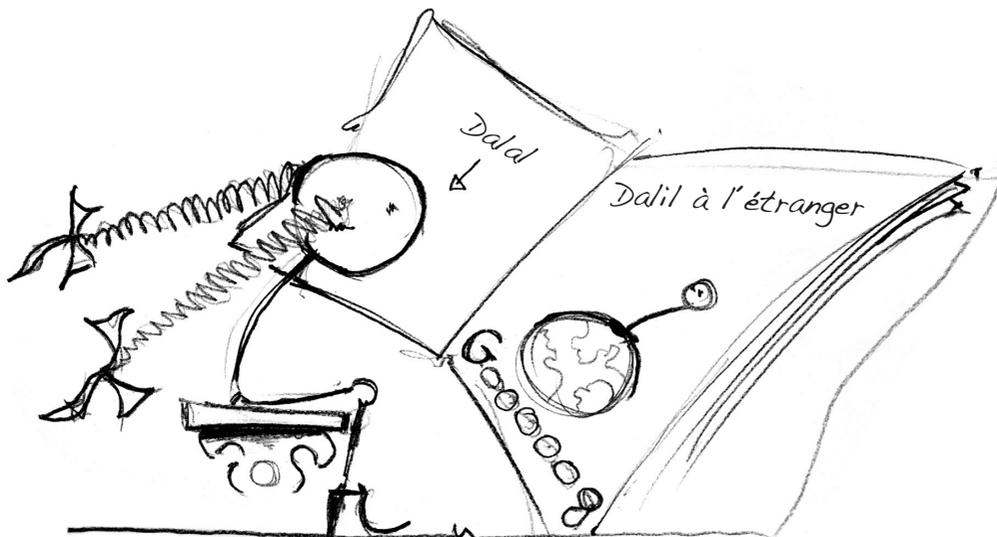


acceptent la gouvernance et cela se résume de la façon suivante :

- chacun de nous accepte le pacte social qui a pour objectif de préserver la vie de ceux qui l'ont signé
- celui qui veut préserver sa vie grâce à l'aide des autres est obligé de faire des sacrifices pour eux quand cela est nécessaire. Il est membre d'une société à qui il confie ses biens afin que l'Etat puisse les protéger.

Le rôle des gouverneurs est d'appliquer les lois. Rousseau a choisi la démocratie dans une période où elle n'existait pas. Il a voulu démontrer à travers le pacte social que dans une société libre, un être humain ne peut pas être gouverné par un autre être humain contre sa volonté, et le pouvoir est le résultat de ce pacte.

La souveraineté est le produit d'une volonté commune de toute la nation et ceux qui gouvernent sont uniquement à cette place parce que le peuple leur a confié cette mission.



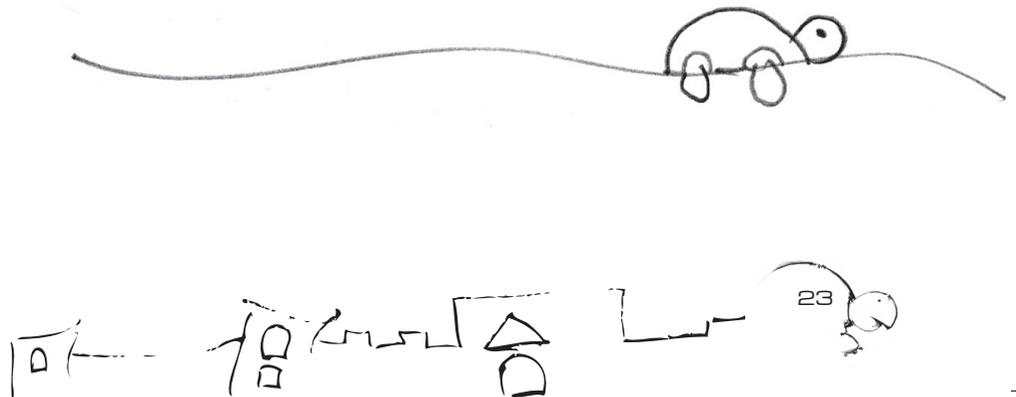
CHAPITRE IV SUIS-JE CITOYEN ?

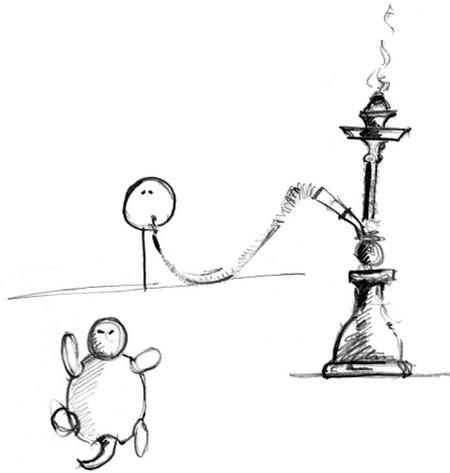
- Quand l'Etat de droit est absent et que la démocratie est atteinte,
- Quand la politique est corrompue et que le contrôle est absent,
- Quand la justice est bafouée et corrompue,
- Quand le citoyen est constamment suspecté et vit dans la peur,
- Quand un citoyen est emprisonné ou poussé à l'exil à cause de ses opinions,
- Quand le citoyen est obligé d'utiliser la corruption pour accéder à ses droits ou pour remplir les formalités administratives,
- Quand le citoyen perd sa dignité devant un représentant de l'administration,
- Quand il perd confiance dans les valeurs de la société,
- Quand le citoyen est obligé d'élire une personne en qui il n'a pas confiance, quelque soit le type d'élection (municipales, syndicales, législatives etc.),
- Quand le citoyen ne dispose pas de la sécurité alimentaire, médicale ou de la retraite,
- Quand il est poussé à l'immigration pour trouver un travail qui lui permette de subvenir à ses besoins,
- Quand le citoyen ne trouve pas la possibilité d'accéder à l'enseignement et aux études supérieures,
- Quand il voit d'un côté la richesse exorbitante de personnes qui ne travaillent pas et de l'autre la pauvreté de ceux qui travaillent dans des conditions difficiles...

Quand il voit, ressent et souffre de tout cela, est-ce que la citoyenneté lui évoque quelque chose ?

Est-ce que l'on peut lui reprocher de faire allégeance à ceux qui lui tendent la main... qu'ils soient parti politique, tribu, groupe confessionnel ou autre ?

En attendant d'accéder à la citoyenneté... [Extrait du « citoyen arabe avant sa citoyenneté » par Dr Hayel Nasr].





1. Droits et devoirs du citoyen

Ces droits et devoirs sont en général inscrits dans la constitution du pays, qui reste la référence en matière de législation.

Les conventions et les accords internationaux signés par un état l'obligent à changer sa constitution pour répondre aux engagements de cette signature.





Droits du citoyen

Droits civiques	Droits politiques	Droits économiques, sociaux et culturels
Droit à la liberté individuelle et publique	Droit d'être élu ou électeur sans obligation ou sous toutes formes de pression	Droit à la protection sanitaire et sociale
Droit à l'expression sous toutes ses formes	Droit à la participation dans l'élaboration des décisions politiques	Droit à l'enseignement
Droit à la propriété privée	Droit de constituer et/ou d'adhérer à des partis politiques, syndicats, associations...	Droit à la retraite
Droit à l'égalité devant la loi	Droit de grève et de protestation pacifique	Droit à la sécurité sociale
Droit à la liberté de circulation et du choix de résidence à l'intérieur d'un pays, d'en sortir et d'y retourner		Droit au travail
Droit à la protection devant la loi		Droit de vivre dans un environnement sain
Droit à la protection contre la maltraitance et la torture		Droit de recevoir un salaire juste
Droit à l'assurance des moyens pour la connaissance et l'information		Droit à la non discrimination
Droit aux rassemblements pacifiques		
Droit à la carte d'identité et à l'acquisition de la nationalité		
Droit à un jugement équitable et interdiction des arrestations arbitraires		





Devoirs du citoyen

- Protection des intérêts principaux de la société
- Paiement des impôts
- Respect de la loi
- Participation à la vie commune
- Etre questionné et rendre compte
- Protection et défense de la patrie
- Jouissance des droits et des libertés en respectant ceux des autres, préservation de la sécurité et de l'intérêt public
- Respect d'autrui sans discrimination

Les devoirs peuvent être soit obligatoires [payer des impôts, obéir à la loi etc.] ou facultatifs lorsqu'il s'agit du devoir électoral, du sacrifice pour la patrie ou pour aider les autres.

Comment le citoyen peut-il questionner, observer et changer ?

- Il peut demander aux députés de sa région ce qu'ils comptent faire pour réagir par rapport à certains sujets
- Demander aux autorités de réagir
- Mener des actions collectives dans le cadre d'ONG
- Mener des actions collectives dans le cadre d'un parti politique
- Ecrire des lettres aux responsables
- Informer les média etc.

